

Lundi (après-midi) 16 mars 2015

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie**8 2014.RRGR.867 Motion 156-2014 PBD (Etter, Treiten)
Révision de la Stratégie énergétique**

N° de l'intervention: 156-2014
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 29.08.2014
Déposée par: PBD (Etter, Treiten) (porte-parole)
PBD (Riem, Iffwil)
PBD (Frutiger, Oberhofen)
Cosignataires: 10
Urgence: refusée le 04.09.2014
N° d'ACE: 87/2015 du 28 janvier 2015
Direction: TTE

Révision de la Stratégie énergétique

Le Conseil-exécutif est chargé de revoir les aspects suivants de la Stratégie énergétique de 2006 et de présenter ses résultats au Grand Conseil :

1. La Stratégie énergétique cantonale révisée montrera comment remédier au manque d'électricité en tenant compte des objectifs de développement durable et en produisant principalement de l'énergie renouvelable après la mise à l'arrêt de la centrale de Mühleberg en 2019.
2. La Stratégie énergétique montrera comment garantir à long terme la production d'électricité suisse malgré la pression sur les prix sur le marché européen de l'électricité (sans trop grande dépendance vis-à-vis de l'étranger).
3. Les objectifs de la Stratégie énergétique du canton de Berne pour 2050 seront analogues à ceux de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.
4. Les risques pour le canton de Berne, actionnaire majoritaire de BKW FMB Energie SA, seront évalués sur le long terme et intégrés à la Stratégie.
5. La Stratégie énergétique évaluera les perspectives à long terme des régions de montagne concernant les concessions hydrauliques et le prix de l'électricité pour les consommateurs et consommatrices.
6. Les dispositions de la Stratégie énergétique relatives à l'approvisionnement en énergie seront accordées avec la législation fédérale.

Développement :

Le marché de l'électricité est soumis à d'importantes transformations. La centrale nucléaire de Mühleberg pourvoit encore à 40 pour cent des besoins en électricité du canton de Berne. Le reste provient surtout de l'énergie hydraulique et un tout petit peu des nouvelles sources d'énergie renouvelable. Etant donné que la centrale de Mühleberg sera mise à l'arrêt en 2019, il faut trouver un autre moyen de produire 40 pour cent de la production actuelle. Or la Stratégie énergétique du canton de Berne de 2006 est complètement obsolète. La Stratégie énergétique de la Confédération, qui prévoit la sortie du nucléaire, poursuit des objectifs complètement différents. Des objectifs tels que la société à 4000 watts, comme prévue par la Stratégie énergétique 2006, ne mènent à rien. Par ailleurs, le marché de l'énergie hydraulique en particulier s'est transformé, ce qui implique une nouvelle évaluation de la problématique des taxes d'eau au niveau cantonal. Le marché européen de l'électricité est en pleine désintégration. A certains moments, d'importants surplus font chuter les prix. Les centrales hydrauliques produisent parfois à perte. La Stratégie énergétique repose sur des bases complètement différentes.

En tant qu'actionnaire majoritaire du plus gros producteur d'électricité, le canton de Berne porte un gros risque financier. La production d'électricité rapporte actuellement beaucoup de taxes sur l'eau aux régions de montagne. Si la dégradation des prix sur le marché libre devait se poursuivre, la situation des concessions pourrait devenir de plus en plus difficile. Les régions de montagne dépendent de ces subventions et comptent dessus sur le long terme.

Comment le gouvernement juge-t-il la situation pour les consommateurs et consommatrices d'électricité compte tenu de l'ouverture du marché de l'électricité et de la pression de plus en plus forte exercée sur les prix ? La Confédération a procédé et procèdera encore à des modifications légales. Il faudra en tenir compte lors du remaniement de la Stratégie énergétique cantonale.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif ne partage pas l'opinion des motionnaires et n'estime pas que la Stratégie énergétique 2006 soit complètement obsolète. Bien au contraire : ce qui se produit aujourd'hui dans le domaine de l'électricité vient confirmer la stratégie. Il y avait en effet été fixé pour objectif de sortir du nucléaire à moyen terme, d'ici à 2020 environ, et prescrit d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité d'au moins 80 pour cent d'ici à 2035. Par ailleurs, les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération jusqu'en 2035 et ceux de la stratégie cantonale se recoupent largement, car ils se fondent tous deux sur les scénarios énergétiques de la Confédération de 2006. Il n'y a donc pour l'heure pas lieu d'adapter la stratégie énergétique cantonale.

Il est demandé dans la motion que la stratégie énergétique montre comment les objectifs fixés peuvent être atteints. La réalisation de la stratégie ne dépend toutefois pas des objectifs fixés, mais plutôt des mesures choisies pour y parvenir. Il a été délibérément renoncé à proposer un plan concret de mesures de mise en œuvre dans la Stratégie énergétique 2006, car il est impossible de prévoir de manière fiable l'évolution de la technique et de la société sur une période de trente ans. C'est la raison pour laquelle la Stratégie énergétique 2006 a prévu un processus de mise en œuvre selon lequel la planification des mesures doit faire l'objet d'une nouvelle décision tous les quatre ans en fonction des objectifs atteints et des évolutions sur le plan technique et social. A cet effet, le Conseil-exécutif présente un rapport au Grand Conseil à la fin de chaque législature. Le prochain est prévu pour la session de juin 2015. La mise à jour du plan de mesures requise ne nécessite donc pas non plus de révision de la stratégie énergétique. Le Conseil-exécutif estime dès lors qu'il est inutile de réviser la Stratégie énergétique 2006. Il précise par ailleurs ce qui suit au sujet des différents mandats formulés dans la motion :

1. Cet objectif est défini au chapitre 7.3 de la stratégie énergétique cantonale. Les mesures nécessaires sont inscrites dans le plan de mesures concret et ne nécessitent pas de remanier la stratégie.
2. La réduction de la dépendance vis-à-vis de l'étranger fait partie des objectifs définis au chapitre 6 (*Objectifs stratégiques*, objectif n° 2) et reste toujours valable. Les principes en matière d'importation éventuelle d'électricité (chapitre 7.3, dernier paragraphe) le demeurent également. Sur ce point aussi une révision de la stratégie est donc superflue.
3. Les objectifs matériels du canton en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la sortie du nucléaire correspondent déjà quant à leur contenu et à leurs délais de réalisation à ceux de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.
4. En ce qui concerne cette question, une stratégie de propriétaire distincte est en cours d'élaboration. Elle devrait être approuvée par le Conseil-exécutif dans le courant de l'année. Pour des raisons boursières, les considérations ayant trait aux questions de risques ne devraient en aucun cas être évoquées dans le débat public sur l'énergie.
5. Cette évaluation est actuellement réalisée en collaboration avec les autres cantons et la Confédération. Les décisions en découlant seront prises au niveau national. D'éventuelles mesures complémentaires seront incluses dans le prochain plan de mesures.

6. L'adaptation à la législation fédérale est une tâche permanente qui doit également être mise en œuvre dans la planification des mesures. Il est notamment prévu, durant la prochaine législature, d'adapter la loi cantonale sur l'énergie en fonction des modifications apportées à la législation fédérale et du nouveau modèle de prescriptions énergétiques des cantons qui en résultera.

Proposition du Conseil-exécutif :
Rejet

Motion d'ordre

Motion d'ordre Trüssel, Trimstein (pvl)

Inscrire cette affaire au programme d'une session postérieure à la publication du rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2006, planification des mesures de la législature 2015 à 2018. Le Conseil-exécutif a annoncé ce rapport pour juin 2015.

La présidente. Nous passons donc à l'affaire 8, motion PBD, M. Etter, Révision de la Stratégie énergétique. Nous avons ici sur la table une motion d'ordre. M. Trüssel pvl demande d'«inscrire cette affaire au programme d'une session postérieure à la publication du rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2006. Planification des mesures de la législature 2015 – 2018. Le Conseil-exécutif a annoncé ce rapport pour juin 2015.» Nous passons tout de suite au vote sur cette motion d'ordre. Ceux qui acceptent cette motion d'ordre votent oui, ceux qui refusent votent non. – Stop! Y-a-t-il un problème? – Vous avez eu une motion d'ordre sur la table. On n'avait pas eu de proposition de cette motion d'ordre au Bureau. Cette motion du PBD est inscrite dans le programme, et cette inscription dans le programme doit être en fait décidée par le Grand Conseil puisque le Bureau avait accepté le programme tel qu'il est. Et si nous voulons retirer une motion de ce programme, il faut que nous acceptions cette motion d'ordre de M. Trüssel. Les motions d'ordre, nous les avons tout de suite votées. Y-a-t-il vraiment quelqu'un qui veut s'exprimer? – Mais court! Madame, allez-y.

Barbara Egger-Jenzer, directrice des travaux publics, des transports et de l'énergie. Wenn sich sonst niemand äussert, dann sage ich etwas dazu. Soweit ich verstanden habe, möchte Herr Grossrat Trüssel mit seinem Ordnungsantrag bewirken, dass man die Motion BDP von Herrn Etter zusammen mit der Energiestrategie behandelt. Ich würde dies ausserordentlich befürworten, denn das ist absolut der richtige Weg. Nur ist es so, dass dies nicht im Juni, sondern im November stattfinden wird. Das wollte ich noch erwähnt haben.

La présidente. Vous avez entendu la proposition de la directrice des travaux publics. M. Trüssel, est-ce que vous voulez encore prendre la parole? – Il faut que vous vous annonciez. Monsieur, c'est à vous.

Daniel Trüssel, Trimstein (pvl). Ich habe den Antrag gestellt, weil ich das vom Timing her für etwas ungünstig hielt. In der Antwort wurde der Bericht der Regierung ausdrücklich für Juni versprochen. Deshalb ging ich davon aus, er werde sicher früh genug vorliegen, sodass wir dies gemeinsam in der Junisession diskutieren können. Damit hätten wir die Grundlagen und den Zwischenstand dieser Strategie und der Entwicklung, und ich glaube, dann könnten wir ernsthaft darüber diskutieren, ob eine Anpassung, ein Marschhalt oder was auch immer nötig wäre. Aber jetzt im luftleeren Raum über irgendeinen Punkt der Strategie zu diskutieren, während wir in der nächsten Session mehr wüssten, hielte ich nicht für wahnsinnig intelligent. Ich hoffe, Sie unterstützen meinen Antrag. Ich muss ihn nach den neuen Erkenntnissen vielleicht insofern umformulieren, als wir dies erst dann diskutieren, wenn der neue Bericht vorliegt. Ich danke für Ihre

Unterstützung.

La présidente. Vous avez entendu la proposition de M. Trüssel. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre? – Oui. Et vous vous exprimez pour? – Alors M. Riem pour le PBD, c'est à vous.

Bernhard Riem, Iffwil (PBD). Wir lehnen diesen Antrag auf Verschiebung ab. Eine Strategie hängt ja nicht von den Massnahmen und der Planung einer Legislatur ab. Zudem wurde die Motion, wie ich glaube, für dringlich erklärt. Eine Strategie ist eine langfristige Angelegenheit, und dort kommt es zu einem scheinbaren Widerspruch mit unserer Motion. Die gültige Strategie stammt aus dem Jahr 2006, das ist also nicht sehr lange her. Wir fordern deshalb auch nicht die vollständige Überarbeitung, sondern nur die Überarbeitung der von uns aufgeworfenen Fragen. Das hängt nicht einfach mit der Massnahmenplanung einer Legislatur zusammen. Wir wollen diese wichtigen Energiefragen nicht verschieben, sondern sie jetzt diskutieren. Wir wollen uns auch nicht den Schwierigkeiten verweigern, die von allen Seiten her herrschen. Die Suche nach Lösungen wird ohnehin noch sehr lange dauern, unabhängig von Legislaturzielen, Stromtiefpreisphasen oder auch einem plötzlichen Höhenflug, weil irgendein Ereignis eintritt. Wir bitten Sie, den Antrag abzulehnen.

Peter Brand, Münchenbuchsee (UDC). Ich bitte Sie, den Antrag der glp zu unterstützen. Ich finde es absolut sinnvoll, diese Energiethemen zusammen zu diskutieren und nicht im luftleeren Raum. Ich glaube, es hat keinen Sinn, hier eine Debatte über eine Energiestrategie zu führen, wenn wir nicht wissen, worüber wir genau reden.

Antonio Bauen, Münsingen (Les Verts). Ich kann es vorweg nehmen: Die grüne Fraktion ist auch dafür, dass man dieses wichtige Thema auf guten Grundlagen diskutieren kann. Man sollte es dann diskutieren, wenn der Bericht der Evaluation vorliegt. Das ist der eine Grund. Der andere Grund ist sicher der, dass wir das Gefühl haben, eine Überarbeitung sei vielleicht nicht dermassen nötig. Es ist viel wichtiger, dass wir die Massnahmen, die im Evaluationsbericht stehen werden, gut anschauen und dort eventuell noch Ergänzungen fordern.

Adrian Haas, Berne (PLR). Wir unterstützen den Antrag auf Verschiebung. Es müsste dann allerdings so sein, dass man zuerst den Bericht diskutiert, und danach die Frage stellt, ob die Strategie allenfalls angepasst werden müsste. Etwas unschön ist, dass dies nun bis im November dauert. Wir hätten es lieber im Juni gehabt.

La présidente. Y-a-t-il encore un groupe? – Ce n'est pas le cas. Je propose que nous votions. Ceux qui acceptent la proposition de M. Trüssel votent oui, ceux qui refusent votent non.

Vote (motion d'ordre Trüssel, pvl)

Décision du Grand Conseil :

Adoption

Oui	116
-----	-----

Non	16
-----	----

Abstentions	2
-------------	---

La présidente. Vous avez accepté cette motion d'ordre. Cette motion est donc reportée à une session postérieure à la publication du rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2006.